



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE
DIRECTEUR

Réunion des 26 et 27 janvier 2024

(Cette réunion s'est tenue à Marseille les vendredi 26 et samedi 27 janvier 2024)

Etaient présent.e.s : Mmes CARLIER et VEROLA
MM. BOURLET, GONY, LE BOT, MARAUX, ROBERT, STEPHANT et
VAISSIERE

Y participaient en VISIO : Mme VIGUIE
MM. CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON et THEARD

Y participaient : M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier
M. Patrice RODRIGUEZ Patrice, Directeur Technique National
M. Jean-Noël VENON, Représentant du Conseil des régions
M. Charles-Baptiste AGOSTINI (vendredi), Conseiller Technique
National
M. Jérémy CHANEZ (vendredi matin)

Excusé.e.s : Mmes BAJOLLET, SCHMITT et NOEL
MM. GRIGNON, IANNARELLI, POGGI et SCHMITT

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour à toutes et tous, nous avons des absences en raison de leur présence chez nos amis d'Outre-Mer mais également en raison des difficultés de circulation dues essentiellement aux nombreux barrages routiers érigés sur les grands axes. Aussi, une partie de nos collègues seront en Visio.

Avant tout, je vous présente mes meilleurs vœux de réussite dans tous les domaines pour cette nouvelle année mais surtout tous mes vœux de santé pour vous et vos proches. La santé est un bien précieux et quand elle nous fait défaut, ou à un de nos proches, on se rend compte de son importance car elle permet tout, la vie sociale, sportive, bénévole et familiale.

Je voudrais avoir une pensée affectueuse et positive pour la femme de Jean-Marie dont je souligne ici la force qu'il faut pour être avec nous et par l'esprit au côté de son épouse, que 2024 soit synonyme de mieux être. Une pensée pour Jean-Pierre qui vient de faire un AVC et entame un long processus de rééducation, qui je l'espère lui permettra de retrouver l'entière plénitude de ses moyens.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023 à GRANDE-SYNTHÉ

Partie Financière : de plus, en cas de retour à meilleure fortune, la SOAS devra rembourser ces sommes auprès de la FFPJP et non SAOS.

(Le compte-rendu du comité directeur en date du 14 décembre 2023 à Grande-Synthe (59) est adopté à la majorité.)

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

- Bilan du congrès national de Grande-Synthe :

En comptabilité, nous sommes actuellement à 30 000 € pour un budget de 35 000 €. Le CODIR doit valider le versement du solde de la subvention au comité organisateur (CD 59) à hauteur de 15 000 €. Par suite du compte-rendu de la commission Evénementiel sur l'organisation du Congrès, le comité directeur valide le versement du solde de la subvention (15 000 €).

- **Circuit National Jeunes 2023 à Grande Synthe :**

Nous enregistrons 21 600 € de dépenses pour un budget de 24 000 €.

- **Finale de la Coupe de France JEU PROVENCAL 2023 à Marmande :**

Nous comptabilisons 40 000 € de dépenses en dessous de notre prévision budgétaire.

- **Cotisation 2024 au CNOSF :**

La cotisation 2024 s'élève à la somme de 7 097 € (6 342 € en 2023) et varie chaque année en fonction de notre nombre de licenciés de l'année N-1. Pour 2024, la base est nos licences 2022 pour un montant de 0.028 € par licence.

- **Dossier Hadoken pour les inscriptions en ligne des concours nationaux :**

Nous avons reçu une facture de 44 625 € représentant 35 % de la dépense totale. Il restera 38 250 € à solder tout en vous rappelant que nous utiliserons en recette le fonds dédié.

- **Centre National Michel DESBOIS :**

Facture de GRIMALDI Associés d'un montant de 7 200 € pour une étude sur la fiscalité de notre investissement pour le CNPJP.

Facture Mott Mac Donald de 13 180 €.

- **Dossier Championnat du Monde DIJON :**

Un total de dépenses de 24 567 € : Pétanque Tour 2023 (10 000 €), acompte hôtellerie (3 011 €), achat poutres en bois pour terrains (1 746 €), société de communication externe SPIVOD (4 950 €), institut du sport durable (4 860 €).

Pour mettre à jour les dépenses déjà émises, il sera demandé à la trésorière du CD21 un état des dépenses réglées pour le compte du championnat du Monde 2024.

- **Trophée Sport Santé 2023 :**

Nous avons procédé au règlement des primes pour trois lauréats 2023.

- **Acomptes 2024 :**

Avec les licences de cette semaine, nous comptons 80 % de reprise par rapport à 2023 (225 072 licences au jeudi 25 janvier sur GESLICO). Nous pourrions facturer début mars les acomptes pour un versement avant le 15 avril. Nous facturerons aux comités sur la base des licences 2023 un acompte de 70 % et concernant les mutations, nous les facturerons avec la fiche financière en octobre puisque la période de mutation est valable sur l'année complète. Nous intégrerons dans l'acompte le versement des indemnités et les inscriptions des clubs de la Coupe de France 2023-2024.

Les notes de frais des élus, des joueurs, des dirigeants, des arbitres et des salariés doivent impérativement être transmise à Christy dans un délai de 45 jours.

Pour les titulaires de CB FFPJP, il est nécessaire de transmettre les justificatifs des dépenses mensuellement afin de faciliter le travail de Christy et d'affecter les dépenses aux différentes postes budgétaires.

- **Départ en retraite de Patricia GIORGETTI au 31 décembre 2023 :**

Patricia a demandé son départ en retraite et nous avons procédé au règlement des indemnités de départ en retraite. Le fonds que nous avons mis en place auprès de la société générale, SOGECAP, une INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE (I.F.C.), nous sert à chaque départ en retraite de nos salariés, fonds qui est réactualisé régulièrement en fonction de l'évolution de nos effectifs salariés.

IV. CONGRES FEDERAL 2023 A GRANDE-SYNTHE (Michel LE BOT)

Je voudrais remercier tous les élus et l'ensemble des salariés qui ont travaillé en amont et durant ces journées pour faire de ce moment, un temps de travail dont chacun loue (pour peu qu'il soit objectif) la qualité et la densité.

La forme prise par notre congrès est aujourd'hui plébiscitée par tous, des points restant à améliorer. Il faut être attentif au fait que nous ne trouverons pas toujours des salles annexes gratuites pour nos ateliers, pourtant quel que soit le lieu de notre congrès, il faut que nous puissions le dupliquer, c'est un peu comme les championnats de France, la forme ne devant pas dépendre du lieu ou de nos interlocuteurs, mais être à l'image de ce que nous souhaitons et ces souhaits doivent être exprimés clairement.

Je ne nie pas le côté convivial que doit garder notre Congrès annuel, mais ce n'est pas son principal objectif, car il représente un moment de travail important dans la vie démocratique de toute fédération. C'est le moment où la Fédération explique, rend des comptes sur une année sportive et administrative, c'est aussi le moment du choix d'orientation politique. Travailler la forme de ce rassemblement statutaire, c'est lui donner du sens, c'est bâtir de la crédibilité.

Sur le Congrès en lui-même, vous avez pu constater que malgré le travail de la commission mixte paritaire et la clarté de l'exposé du vendredi sur les statuts et les enjeux, nous avons dû affronter un refus. A ceux qui me promettaient un vote « les doigts dans les trous de nez », je leur ai toujours répondu « qu'il fallait attendre ». Et on a vu le résultat, mais ce qui s'est passé ne m'a pas surpris, car c'est l'agrégation de plusieurs attitudes (irresponsabilité, dilettantisme, oppositionnisme actif ou passif).

On peut me rétorquer que nous aurions pu voter à un autre moment, peut-être plus propice, mais pourquoi bâtir un ordre du jour. Ordre du jour que nous devrions moduler au gré de je ne sais quelle intervention. Déjà que tenir le minutage proposé par l'ordre du jour est compliqué. Tout le monde savait que nous allions voter en début d'après-midi par suite de l'annonce faite avant la coupure de midi. Et donc, ceux qui n'étaient pas là, quelles que soient leurs motivations, portent une part de responsabilité dans le résultat exprimé. Quant à ma réaction, elle ne relève pas d'une réaction épidermique, j'avais eu l'occasion de dire que je m'attendais à des difficultés sur ce sujet et c'est peut-être ma réaction qui a provoqué le second vote.

Bien évidemment, les interventions de certains ont provoqué un sursaut salutaire, là où d'autres souhaitaient le chaos, afin que la Fédération puisse transmettre au ministère des statuts conformes à l'évolution de la loi. Les questions posées, le samedi amenant au résultat que nous connaissons, auraient pu, auraient dû, être posées le vendredi lors de la présentation des statuts et enjeux, on peut légitimement se poser la question : « quel était le dessein poursuivi ? ».

Certains, à la suite du vote, sont venus me dire qu'ils « n'avaient pas fait campagne contre », ils « n'ont pas fait campagne pour » en expliquant sur leur territoire les enjeux que revêtaient la modification des statuts pour notre Fédération. Et ce ne sont pas les arguties développées qui me feront changer d'avis sur les motivations des uns et des autres à vouloir pénaliser la fédération dans son développement et pour sa rigueur.

A ce constat s'ajoute une réflexion « qu'aurions-nous pu faire de plus ou de mieux » pour que tous et toutes comprennent les enjeux et adhèrent à cette transformation. Je sais et comprend que les modifications voulues par la loi, que les priorités de notre ministère de tutelle sont loin des préoccupations et de la vie quotidienne de nos clubs. Ils voient l'organisation de leur prochain concours et souvent la gestion au quotidien de leurs adhérents, là où le ministère encourage le développement de l'activité vers des publics cibles, la lutte contre les violences, etc.

Nous avons un travail collectif à faire afin de mieux expliquer les actions, les réflexions que nous menons.

La semaine prochaine, nous avons rendez-vous à la direction des sports et je ne manquerais pas de poser la question relative aux statuts et aux répercussions auxquelles nous aurions été confrontés, si nous ne n'avions pas adopté les modifications légales et statutaires dès le 1er janvier 2024.

Evidemment ce congrès a laissé des traces en interne. Le président fait la lecture d'un mail à la demande de Mme Mireille Noël par suite de sa démission. Lors d'un entretien téléphonique, je lui ai demandé de prendre ses responsabilités compte tenu de son attitude et propos. Et c'est à la suite de cet entretien qu'elle a adressé un mail annonçant sa démission. Dont acte ! Cet épiphénomène m'amène à mettre en avant différentes problématiques :

- Le secrétariat général : je vous demande d'accepter la démission et de ce fait, je propose de confier le poste de Secrétaire Général à Laurent BOURLET, il nous faudra par la suite trouver une ou un secrétaire adjoint. S'il y a des candidats, je suis preneur.

Le Comité Directeur valide cette désignation à la majorité des membres présents.

- La commission « jeunes » : par qui ? Afin d'aborder et de régler pour les mandats à venir la question des quotas, serpent de mer, qui demeure un sujet de crispation chaque fin d'année. Il est urgent que cela soit pris en compte une bonne fois pour toute.

V. COMPETITIONS SPORTIVES CONVENTIONNEES : un enjeu pour la F.F.P.J.P.

Trois décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne mettent à mal le monopole des Fédérations Internationales Sportives.

En pratique, les règlements litigieux devront être réformés par les fédérations dans le sens indiqué par le juge. Ces modifications peuvent contribuer à une meilleure gouvernance des fédérations, incluant plus de transparence, d'objectivité et d'équité.

La création de manifestations sportives concurrentes sont possibles, et les fédérations concurrencées ne pourront s'y opposer qu'avec d'autres armes, plus conformes au droit et respectant les exigences de transparence, d'objectivité, de proportionnalité et de non-discrimination. En dernière instance, la viabilité économique de ces épreuves alternatives dépendra du « consommateur » final, qui validera ou non l'offre additionnelle qui lui sera faite.

Ainsi, les règles fédérales visant à interdire les manifestations concurrentes doivent désormais être conformes au droit commun, c'est-à-dire être émises à l'avance, objectivées et suivre des procédures permettant d'en garantir la transparence, ainsi que le caractère non discriminatoire et proportionné. De plus les restrictions imposées doivent répondre à des objectifs d'intérêt général, qui ne sont pas toujours clairement identifiés.

A ce stade, nous sommes déjà confrontés à ce type de manifestations, il y en aura de plus en plus, à nous d'être vigilant et de trouver les bonnes conventions, le bon cadre juridique pour que la concurrence, exercée non pas vis-à-vis de nos championnats mais vis-à-vis de nos concours historiques, soit régulée. A noter qu'il est important que nous puissions à terme déterminer le cadre des concours organisés par nos clubs afin de voir si la notion de concurrence joue ou pas de la même façon que celle faite à nos championnats.

VI. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Patrice RODRIGUEZ)

A. HAUT NIVEAU

1. Collectifs France :

a. Questionnaire d'évaluation physique du groupe France Espoirs et Seniors :

Notre kinésithérapeute fédéral, Richard VANDOOREN, a initié un questionnaire d'évaluation physique à destination des sportifs de haut niveau des collectifs seniors/espoirs féminin/masculin. Ce questionnaire était relativement simple : le but était de dépister d'éventuel problème de santé d'ordre mécanique ou physiologique dont nous n'avions pas connaissance afin de leur trouver des solutions en amont des compétitions.

La première question était une auto-évaluation de leur condition physique. Cette question était reliée avec les deux questions suivantes qui cherchaient à savoir si lors des grosses compétitions ils ressentaient une fatigue, une gêne et si cela pouvait engendrer un impact sur leur performance. Le bilan de l'enquête démontre une certaine fatigue et des gênes musculaires et/ou articulaires. Beaucoup de joueurs cherchent des solutions pour limiter ces gênes ou certaines douleurs mais leurs solutions ne sont pas forcément adaptées ou durables. Beaucoup on recourt à l'ostéopathie, à l'auto-étirements voir même aux huiles essentielles.

L'immobilisme sur un terrain de pétanque engendre logiquement la fatigue des membres inférieurs et des douleurs posturales. La solution pour lutter contre ces défauts physiques sont le travail de mobilité et le renforcement régulier.

Pour répondre à cela, il nous a été présenté dernièrement une plate-forme de travail physique : Mysportroom sur laquelle on peut trouver du renforcement poids du corps, du travail cardio, des séances de pilâtes, des séances de yoga, de la sophrologie... Les séances sont adaptables en temps la difficulté est adaptable au niveau de performance de l'athlète. Il a été visionné un panel de vidéos parmi les 680 disponibles et les mouvements sont bien réalisés et bien expliqués.

Afin d'axer sur le professionnalisme de la pétanque, cette plate-forme peut être aux couleurs de la FFPJP. Par suite du devis détaillé proposé pour les 4 collectifs, le DTN a validé l'expérimentation pour une période d'un an.

b. Travail biomécanique pétanque :

Nous avons été contactés par deux étudiantes l'ENS de Rennes (Discipline : STAPS), année universitaire 2023-2024, qui désirent mener une expérimentation dans le cadre de recherche d'un Mémoire de 1ère année sur une Analyse biomécanique du tir en Pétanque et déterminants de la performance. Elles effectuent cette étude dans le but d'identifier le geste le plus performant pour un tir en pétanque, ce qui permettrait de donner de nouveaux outils au monde du haut niveau tout en renforçant l'image de la pétanque.

La problématique est la suivante : Existe-t-il, à la pétanque un geste optimal, commun à tous, qui permettrait aux joueurs d'assurer une certaine précision dans leurs tirs ? Existe-t-il des facteurs biomécaniques de performance qui différencient les tirs ratés des tirs réussis ?

La recherche s'appuiera sur la discipline du tir de précision afin de pouvoir proposer une expérimentation parfaitement reproductible et se rapprochant le plus possibles des conditions réelles.

La DTN s'engage en partenariat avec cette expérimentation à fournir un kit de précision et la participation d'athlètes SHN.

c. Planification 2024 :

Tous les staffs ont finalisé la planification et la programmation de leurs stages et leurs participations aux nationaux pour préparer les échéances internationales.

2. Planning des compétitions internationales :

- Martigny, Suisse du 19 au 23/06/24
 - Championnats d'Europe Individuel féminin/masculin
 - Championnats d'Europe Doublette féminin/masculin
 - Championnats d'Europe Doublette Mixte
- Santa Susanna, Espagne du 11 au 14/07/24
 - Championnats d'Europe triplette féminin
- Championnat d'Europe de Tir de précision féminin Isla Cristina, Espagne du 03 au 06/10/2024
 - Championnats d'Europe triplette et Tir de précision Jeunes féminin
 - Championnats d'Europe triplette et Tir de précision Jeunes masculin
 - Championnats d'Europe triplette et Tir de précision Espoirs féminin
 - Championnats d'Europe triplette et Tir de précision Espoirs masculin

➤ Dijon, France du 05 au 08/12/2024

- Championnats du Monde triplete Séniors masculin
- Championnat du Monde de Tir de précision masculin

3. Suivi socio-professionnel :

Les CIP Etat : les projections ont été faite sur PSQS pour les 11 sportifs que nous souhaitons accompagner au mieux cette saison. 7 sont des renouvellements et 4 sont des créations pour des sportifs avec actuellement un travail stable pour qui la mise en place d'une convention s'avère primordiale pour tendre vers leurs objectifs de performance.

4. Outil de séquençage :

Deux journées de formation à cet outil en direction des staffs des collectifs France en février et juin.

B. DEVELOPPEMENT

1. Professionnalisation :

Synthèse et analyse de la répartition des temps de travail des C.T.F.R. :

Un dossier a été présenté sur la répartition des temps de travail des CTFR 2023. Il s'agit des chiffres récoltés uniquement depuis juin 2023 et la mise en place d'EURECIA.

L'analyse du temps de travail des CTFR en 2024 démontre que globalement :

- 60% du temps est consacré au développement et 29% au Haut niveau
- Dans ces 60% il y a non seulement de la structuration de nos licenciés mais aussi des actions de promotion à destination du grand public
- Pour les territoires dotés d'un CRE, la part de temps de travail passée sur le Haut Niveau Régional est plus importante que pour les autres CTFR. La création des CRE a permis d'élever le niveau de jeu des jeunes notamment dans le Championnat de France. De plus, l'implantation d'un CRE permet l'harmonisation des contenus, l'impulsion de la culture commune de l'entraînement permettant le développement de nos EDP et la montée en compétence de nos éducateurs fédéraux
- La formation sur les territoires (8,7%) concerne le Tronc Commun, le BF1 et éventuellement le BF2 lorsqu'il est dispensé sur le territoire. Ces diplômes fédéraux étant à destination des éducateurs de nos EDP, ils servent également au développement de la pratique.
- Le Sport Santé, encore peu développé (1,8%) sert à cibler de nouveaux publics et à terme d'amener de nouveaux licenciés.

Un retour individuel va être effectué à chaque CR et chaque CTFR sur l'activité mesurée et les pistes d'amélioration à mettre en place pour 2024.

Dans cette synthèse n'apparaît pas la répartition de travail des CTFR des CR PACA et Occitanie puisque ces régions n'utilisent pas le logiciel EURECIA.

2. Carnet de bord 2023 :

Proposition du courrier à faire partir pour récupérer les carnets de bord 2023 de nos CD et CR.

Cette année, il est proposé d'opter pour un formulaire en ligne (en lieu et place du tableau Excel traditionnel). Cela évitera les mails perdus et permettra une analyse plus simple des résultats.

Une proposition d'ajout d'une nouvelle donnée : les actions menées pour les non classés

Ce courrier partira par mail aux comités courant de semaine prochaine.

3. Pratique Handi :

Le Comité directeur valide la mise en place d'un label Handipétanque, véritable cahier des charges à la création de section dédiée et d'actions dans ce secteur

4. Championnats de Tir de précision Jeunes filles et Jeunes garçons :

Présentation des différentes propositions à l'attribution des 16 places pour les championnats de Tir de précision :

- Première proposition : une place par région, 13 et les 3 restantes aux grandes régions (AURA, NA et OCCITANIE)
- Deuxième proposition : une place par région (13) et les 3 restantes sur les critères suivants :
 - le plus de licenciés juniors masculins ;
 - le plus de licenciés juniors féminines ;
 - la plus grande participation dans les qualifications.
- Troisième proposition : dans le cas où nous n'aurions pas 16 féminines, proposer plus de masculin sans dépasser 32 au maximum.

La deuxième proposition est validée avec une modification :

- une place par région (13) + une place à la région organisatrice et les 2 places restantes sur les critères suivants :
 - le plus de licenciés juniors masculins ;
 - le plus de licenciés juniors féminines ;
 - la plus grande participation dans les qualifications.
 - En 2025, une place sera attribuée aux champions sortants s'ils ne changent pas de catégorie.
 -

5. Référentiel de compétences :

En cette fin d'année 2023, la F.F.P.J.P. via la D.T.N. a mis à la disposition de tous les organes déconcentrés plusieurs nouveaux outils pour accompagner le développement des écoles de pétanque et de jeu provençal.

Les comités ont été destinataires, lors du congrès national, des « livrets de suivi du parcours sportif et des compétences » pour les catégories benjamins/minimes et Cadets/juniors.

Ces livrets sont à destination des jeunes des écoles labellisées.

En espérant que nos jeunes pourront profiter au mieux de ces outils pour progresser et que nos éducateurs trouveront un accompagnement de qualité.

Ces outils alimentent nos contenus de formation et sont à la vente à la SAOS.

C. CONTRAT DE DELEGATION :

Dans le cadre de la tenue de la réunion portant sur le suivi du contrat de délégation, signé entre l'État et la Fédération française de pétanque et jeu provençal, le Président et le DTN seront à Paris au ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, le mardi 30 janvier 2024 à 14h00.

Lors de cet entretien stratégique, au-delà du sujet de l'exercice de la délégation autour de la discipline sportive elle-même, d'autres thématiques de politiques publiques seront abordées, dont celles touchant à la gouvernance de la fédération, aux déclarations auprès de la HADVP pour les personnes concernées, aux contrôles d'honorabilité, à la lutte contre les violences, à la féminisation, à l'éthique du sport et l'intégrité des compétitions, aux activités en lien avec le handicap ou encore sur des questions liées au développement durable.

Un document a été préparé présentant les évolutions de toutes les actions menées par la FFPJP répondant aux points à aborder.

D. ORGANISATION DE LA DTN :

Pour harmoniser les fonctionnements, améliorer la communication interne et ainsi redonner du sens et une vision partagée au sein de la Direction Technique Nationale pour 2024 et la future olympiade le DTN à proposer des outils et des indicateurs à tous ses collaborateurs :

Le constat de fin d'année, c'est que nous travaillons certaines fois en silo. Dans l'équipe, il y a à la fois des collaborateurs qui sont régulièrement au siège fédéral et d'autres qui viennent que les 48h qui précèdent le comité directeur (5 fois par an). Nous nous croisons aussi sur différentes actions.

Comme indiqué dans la réunion préparatoire de rentrée, le pôle sport ne peut être performant que si toutes ses composantes le sont. La DTN doit être une forte force de proposition grâce à l'implication et les compétences de tous ses collaborateurs.

Le dynamisme :

- Relancer et rendre obligatoire l'agenda partagé
- En préparation des comités directeur, instaurer un ordre du jour basé sur les bilans intermédiaires d'actions prioritaires, les projets et dossiers incontournables (CIP, ANS/PSF, planning prévisionnel des actions) à faire voter/valider, à présenter au CD (planification en amont des projets à présenter). Un rappel sera fait 15 jours avant pour un envoi des collaborateurs la fin de semaine avant chaque CD
- Se servir des mercredis précédant chaque CD pour des réunions de partage d'informations ou de groupe de travail sur thème (à prévoir lors de l'envoi sur proposition de chacun)
- CR individuel annuel CD de novembre
- Un séminaire de production uniquement avec les collaborateurs nationaux pour bâtir le projet sportif fédéral de la prochaine olympiade.

L'organigramme et l'organisation :

La place de cadre d'Etat au concours en janvier (arrivée courant 2024) et la signature du CDI de Jérémy CHANEZ au 01/01/2024 permettent l'évolution de l'organisation de la direction technique fédérale et son organigramme :

- Recentrage de l'action du DTN sur le haut niveau et les équipes de France
- Partager les responsabilités notamment sur la partie Développement
- Construire la gouvernance partagée par les objectifs partagés
- Reventiler les missions, les responsabilités et les fonctions partagées

Le directeur technique national tient à souligner tout le travail effectué par tous ses collaborateurs.

VII. Conseillers Techniques Fédéraux Régionaux C.T.F.R. (Michel LE BOT)

Quels liens avec les régions, quels appuis techniques, jusqu'où aller dans l'accompagnement des employeurs ? Les CTFR sont des contrats aidés par la FFPJP, et ce d'autant plus que les financements autres disparaissent.

Si la Région est l'employeur, ce qui est le cas dans tous les contrats aidés (excepté les contrats exercés dans le cadre du service civique), la Fédération, au vu de son investissement, doit avoir la capacité de fixer un cadre conventionnel. Celui-ci doit prendre en compte l'accompagnement proposé (sur le plan administratif, fonctionnel). Il peut être facultatif ou non et dans ce cas, il convient de définir les modalités d'intervention. Définir les droits et devoirs de chacune des parties. Pour ma part, le lien formalisé avec la Direction Technique Nationale sur le plan de la mise en œuvre du Projet Fédéral doit être incontournable, pour ce qui concerne les propositions d'accompagnement de la fonction d'employeur (fiche de paie, présence, etc.) elles restent à l'appréciation de l'employeur qui doit demeurer libre de choisir.

VIII. HONORABILITE (Fabienne VIGUIE – Charles-Baptiste AGOSTINI)

Force est de constater que sur les dernières affaires auxquelles nous avons été confrontés, les éléments administratifs nécessaires pour que les individus incriminés soient correctement identifiés ne sont pas satisfaisants. Nos signalements se heurtent à des manques et les services de l'état ou les procureurs de la république ne manquent pas de nous le rappeler.

Il est nécessaire que la saisie dans GESLICO soit mieux faite et complètement faite. Ceci est important car à terme c'est notre engagement dans la lutte contre les violences qui pourra être remise en cause et sur le plan pénal je ne souhaite exposer quiconque. Il faut que tous en soient conscients, si les notes ne suffisent pas à la prise de conscience, il faudra peut-être être plus directif et sanctionner les manquements.

Déclaré dans GESLICO une personne uniquement comme licencié n'est pas bloquant. Il est nécessaire d'indiquer si le licencié est arbitre, éducateur ou dirigeant dès lors qu'il a une licence active afin qu'il soit soumis à l'honorabilité et donc contrôlable. Ce travail administratif est obligatoire !

La saisie des informations lors de la prise de licence permettant le contrôle d'honorabilité n'est pas une option, elle est obligatoire. Une prise de conscience mais également une évolution vers un outil informatique plus opérationnel et performant sont de l'ordre de l'urgence.

Rappel : adresse électronique dédiée liées aux problèmes de violences : vs@petanque.fr et qu'il existe des formulaires de signalement sur notre site @.

Si plainte déposée, elle ne doit pas circuler entre les mains de nombreuses personnes en raison de la présomption d'innocence.

IX. RAPPORTS des COMMISSIONS :

A. Discipline (Michel LE BOT)

A la suite du rapport adressé par M. CHAUVIN, par suite de sa relaxe (sur le fond et la forme), au regard du caractère inhabituel de la demande en accord avec les personnes en charge de la discipline au sein de la Fédération, j'ai sollicité l'avis de l'avocat de la FFPJP.

Sur la base de son retour : il est important de préciser que si le Président de la Fédération doit motiver un refus d'engager des poursuites, il conserve en toutes hypothèses l'opportunité des poursuites, de sorte qu'il ne peut jamais être contraint de saisir une commission disciplinaire lorsqu'on lui en fait la demande.

Par ailleurs, il convient de préciser que les procédures disciplinaires et même pénales sont destinées à évaluer l'existence d'infractions, et selon le cas à prononcer des sanctions ou au contraire une relaxe. Ces procédures sont menées de manière indépendante. Et il est bien évident qu'une commission ayant statué sur des faits ne serait plus être indépendante si elle devait être amenée à se prononcer à nouveau sur ces faits, mais cette fois-ci à l'égard de ceux qui avaient versé des éléments à l'encontre du prévenu. Il y a donc une impossibilité organique à engager une procédure disciplinaire dans ce cas.

Il est important de noter que le fait qu'une relaxe soit prononcée signifie que la matérialité d'une infraction n'a pas été démontrée, mais n'établit pas pour autant, en tant que tel et de façon mécanique, que les documents sur la base desquels les poursuites initiales ont été engagées sont mensongers ou faux. Il n'existe donc en l'état du rapport aucun élément permettant de penser, avec un degré de certitude raisonnable, qu'une infraction disciplinaire ait pu être commise par l'une des personnes visées par le rapport d'incidents.

A cet égard, en application du principe de légalité des délits, un manquement éventuel ne peut être poursuivi disciplinairement que si un texte fédéral l'a prévu. Il n'apparaît pas que ces faits soient

règlementairement identifiés comme des comportements répréhensibles. Ni que les personnes ayant établi un rapport ou un témoignage aient été averties qu'en cas de soupçon de témoignage mensonger, elles encourraient la mise en place de poursuites disciplinaires.

Par ailleurs je m'interroge sur les effets que pourraient générer l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre de ceux ayant produit un rapport ou versé un témoignage lorsqu'une relaxe a été prononcée.

Cela serait éminemment dangereux pour l'effectivité du pouvoir disciplinaire, tant les licenciés seraient incités à ne rien dire ou ne rien faire pour ne pas risquer eux-mêmes d'être visés par une procédure disciplinaire.

Vous aurez compris que du point de vue de notre avocat, il n'est ni possible, ni souhaitable de donner suite au rapport d'incident. De plus s'il s'avérait que l'arbitre aurait commis une faute dans l'exercice de sa fonction, ceci relèverait non pas de la discipline fédérale mais de la sous-commission nationale de discipline de l'arbitrage.

Il reste à l'auteur du rapport, toujours la possibilité d'engager une action pénale contre les personnes qu'il accuse d'avoir commis des infractions...

Au vu des éléments produits par notre avocat et après avis du Président de la Commission Fédérale de discipline, je n'engagerai donc pas de poursuite à l'encontre de l'arbitre ayant l'objet de ce rapport.

B. Coupe de France (Laurent VAISSIERE)

Les 32^{ème}, 16^{ème} et 8^{ème} de finale auront lieu le week-end du 17 et 18 février. Les délégations seront assurées par le comité directeur excepté pour Illzach où le délégué sera le président du CD 68.

Dans l'idéal il serait bon à l'avenir que les huit lieux soient mieux répartis sur le territoire mais malheureusement les candidatures sont trop rares dans la partie sud de la France.

Les huit clubs qualifiés seront qualifiés pour la finale qui aura lieu à Beauvais du 9 au 10 mars.

Le club de la boule bronzée de CABRIES (CD 13) conteste une amende à la suite de son forfait lors de l'édition 2022. Cette amende a été payée sur la fiche financière du comité, il est donc normal que le comité se retourne vers le club pour se faire rembourser. Depuis, la réglementation a été modifiée et en l'absence du paiement d'une amende, c'est le club qui est tenu responsable sans report de la dette sur la fiche financière du comité départemental.

En Coupe de France Jeu Provençal, le club de CANOHES (CD 66) conteste l'amende à la suite de son forfait en 8^{ème} de finale en octobre 2023. En dépit du maintien de la sanction en appel du comité directeur, le club refuse toujours le paiement de l'amende. A ce stade, le dossier est entre les mains de l'avocat du club et de la Fédération. Le comité directeur valide le courrier de notre avocat qui sera adressé à son confrère et maintenant la sanction.

Il est rappelé qu'il n'est pas possible de former des ententes pour en Coupe de France Jeu Provençal.

C. Nationaux (Laurent VAISSIERE)

Le comité directeur adopte une proposition de faire réaliser une maquette identique pour tous les nationaux comprenant les éléments obligatoires.

Des logos spécifiques ont été proposés aux organisateurs qui sont au-delà d'un TOP 1000, le plus élevé cette année sera un TOP 4000.

Le renforcement de la sécurité de plateforme numérique se poursuit pour avoir la certitude de l'identité de celui qui se connecte. Notre prestataire travaille actuellement sur une identification via FRANCE CONNECT. Le produit sera présenté lors du comité directeur de début de mars.

Le calendrier des Nationaux jeunes a été publié et comporte le même nombre d'étapes excepté la Marseillaise. Des démarches sont en cours pour organiser la finale à ILLZACH le dimanche à la suite du congrès de BELFORT.

Le comité directeur souligne la difficulté qui s'accroît année après année pour assurer les délégations sur tous les nationaux, une réflexion plus approfondie sera menée en mars de même que l'idée que d'impliquer les organisateurs dans le recrutement d'arbitres.

D. CNC (Laurent VAISSIERE)

Certains comités départementaux ont déjà débuté leur CDC notamment féminin avec la nouvelle réglementation à 6 joueuses. Beaucoup de comités départementaux ont décidé de ne pas permettre les ententes sans que pour autant cela affaiblisse ce championnat. Un point sera fait un peu plus tard sur l'impact de cette modification mais il apparaît que l'année de transition aura permis à chacun de s'adapter.

Il est rappelé que toute autre formule qui ne peut être que de l'animation ou du loisir ne peut pas être rattaché à un CDC.

Les inscriptions pour le CNC 2024 sont ouvertes, cette année il a été décidé d'utiliser un formulaire en ligne à compléter pour de plus de simplicité et de gestion par le comité de pilotage. Les clubs ont jusqu'au 15 février pour s'inscrire avec à la suite la constitution des groupes.

Rappel des dates du CNC 2024

CNC open et féminin

1^{ère} journée : 5-6 octobre

2^{ème} journée : 19-20 octobre

3^{ème} journée : 2-3 novembre

Finales du 22 au 24 novembre à SAINTE LIVRADE (47)

Finale CNC jeu provençal du 11 au 13 octobre : une visite aura lieu à SAINT MARTIN DE CRAU (13) avant validation définitive du lieu.

Finale CNC vétérans du 22 au 24 octobre à SAINT PIERRE LES ELBEUF (76)

Finale CNC jeunes du 25 au 27 octobre à SAINT PIERRE LES ELBEUF (76)

Les règlements avec les mises à jour 2024 seront mises en ligne sur le site fédéral, très peu de modification cette année hors le championnat féminin.

E. Jeunes (Michel LE BOT)

Quel élu pour succéder à Mireille NOEL en tant que responsable de la commission « jeunes » ?

Quelle stratégie à mettre en place pour les quotas afin d'éviter la problématique récurrente ?

Sur ce sujet, je propose (pas pour 2024 puisque les équipes sont attribuées aux régions) que la DTN planche sur le sujet et nous fasse des propositions ayant vocation à être étudiées par la commission jeunes.

Pour ma part, j'ai soumis quelques pistes de réflexion :

TABLEAU 1 PARTICIPATION DES CD (Chiffres 2023)

| CR | Nbre de CD | Minimes | Moyenne/CD | Cadets | Moyenne/CD | Juniors | Moyenne/CD |
|-----------------|------------|---------|------------|--------|------------|---------|------------|
| AURA | 12 | 103 | 8.58 | 111 | 9.25 | 111 | 9.25 |
| BFC | 8 | 32 | 4.00 | 46 | 5.75 | 39 | 4.88 |
| BRETAGNE | 4 | 33 | 8.25 | 36 | 9.00 | 28 | 7.00 |
| CENTRE | 6 | 16 | 2.67 | 29 | 4.83 | 24 | 4.00 |
| CORSE | 2 | 9 | 4.50 | 8 | 4.00 | 7 | 3.50 |
| GRAND EST | 10 | 27 | 2.70 | 27 | 2.70 | 35 | 3.50 |
| HAUTS de France | 5 | 25 | 5.00 | 33 | 6.60 | 33 | 6.60 |
| ILE de France | 8 | 13 | 1.63 | 19 | 2.38 | 19 | 2.38 |
| NORMANDIE | 5 | 18 | 3.60 | 21 | 4.20 | 19 | 3.80 |
| NLLE AQUITAINE | 12 | 59 | 4.92 | 73 | 6.08 | 64 | 5.33 |
| OCCITANIE | 13 | 103 | 7.92 | 112 | 8.62 | 111 | 8.54 |
| PAYS de LOIRE | 5 | 52 | 10.40 | 40 | 8.00 | 39 | 7.80 |
| PACA | 6 | 58 | 9.67 | 54 | 9.00 | 47 | 7.83 |

Nonobstant ceux qui pensent que les championnats ne sont pas une question de mathématiques, la répartition des équipes (ou les quotas) par région en est une. Pour que la compétition ait du sens, il faut partir d'une base et celle proposée à savoir 1 équipe sur 4 qualifiée au niveau régional au vu du cumul des équipes départementales concourant, me semble opportune. Ce postulat renvoie à la question : c'est quoi une épreuve qualificative, peut-elle se passer de véritables confrontations sportives ? Peut-on se qualifier sans jouer ? Quels sont les critères qui définissent la validité d'une épreuve qualificative.

Si l'attribution des places peut être basée en partie sur des critères de participation, il convient d'en définir d'autres comme : la qualification d'office des équipes championne et vice-championne, une attribution de place aux régions aux résultats année N-1 lors des CDF, etc...

Au vu du propos ci-dessus, il faut confronter cette hypothèse de travail la valider ou l'invalider et dans ce cas proposer une alternative.

A noter que même la somme des différents championnats régionaux ne réunit pas les 256 équipes nécessaires au respect de 1 sur 4.

Mais ceci n'est pas très grave, car nous ne pouvons qu'avoir des marges de progression dans la participation départementale.

F. Evènementiel (Laurent BOURLET)

Bilan de notre participation au salon des Maires :

Présence dans le pavillon des Fédérations Sportives (stand d'information)

- Réponses aux sollicitations des collectivités pour leurs projets d'équipements couverts et de plein air ;
- Rencontres avec les acteurs du monde du sport avec lesquels nous sommes en lien au quotidien : ANS, CNOSF, ANDES, etc.

Présence dans le pavillon 4 avec un terrain de pétanque (présence de Caroline BOURRIAUD et Michel LOY qui jouent parfaitement leurs rôles d'ambassadeurs de notre Fédération) :

- Présence très remarquée et très appréciée, à la fois des organisateurs du salon mais aussi du public ;
- Des contacts noués pour la promotion de nos activités auprès des collectivités notamment le Pétanque Tour.

Notre présence au salon des Maires est indispensable afin de montrer nos activités et l'entretien/développement de notre réseau.

Phase finale de la coupe de France à BEAUVAIS (60) du 8 au 10 mars 2024 : la municipalité et le club local sont très réactifs à nos demandes ce qui facilite grandement la préparation de la manifestation. Tous les voyants sont au vert !

Jeux Olympiques : nous recevrons prochainement les places attribuées à la Fédération. Il est envisagé, après avoir connaissance du type des places (sport, lieu, date, etc.), de faire une demande auprès de nos bénévoles pour leur attribution.

Notre Fédération sera présente au club France les lundi 29 et mardi 30 juillet.

Projet de mise en place des « Oscars de la pétanque » : Comment ? Dans quel cadre ? La réflexion est ouverte.

G. Championnats de France et calendrier (Corine VEROLA)

L'arbitrage des places restantes sur certains championnats de France 2024 a été fait et communiqué aux comités départementaux.

A ce jour, tous les championnats de France sont donc complets.

Les visites des sites candidats pour 2025 vont être programmées et effectuées avant fin mars.

H. Jeu Provençal (Corine VEROLA)

Le premier rassemblement du Groupe France au Jeu Provençal s'est déroulé les 12, 13 et 14 janvier à Istres (13) où nous avons été très bien accueillis au boulodrome.

Les vendredi et samedi soir ont été consacrés à un brainstorming durant lequel les joueurs ont réfléchi sur des thèmes proposés par leur coach JC Boiron (questions sur le règlement, la communication, les CDF etc...). Ces ateliers ont été très studieux. Les joueurs se sont sentis très concernés par ce nouveau rôle qui leur était confié et ont apporté beaucoup de propositions qui seront discutées par la commission Jeu Provençal.

La journée du samedi et le dimanche matin ont été consacrés à la pratique (ateliers de point et de tir, confrontations par équipe). De plus, nous avons reçu des jeunes pratiquants qui ont évolué avec nos champions.

Ce groupe a pour but le développement et la promotion du jeu Provençal. Une des premières missions sera d'intervenir dans les écoles auprès du jeune public afin de favoriser la transmission du savoir et faire connaître la discipline.

Le groupe France sera également présent dans les lieux et départements qui pratiquent peu le Jeu Provençal à travers des démonstrations, participations à des événements, etc.

Une programmation des nationaux sur lesquels ils vont évoluer est en cours.

XI. DIVERS :

1. Transition écologique dans le Sport (Xavier GRANDE)

Nous devons rendre des comptes au Ministère sur ces sujets. Dans le cadre d'organisation de compétitions majeures, la Charte ENVIRONNEMENTAL s'applique.

Il faut tenir compte des notions environnementales même dans les tirages au sort par exemple et définir l'Impact Carbone sur quelques compétitions

On a pris en compte ces demandes par le biais d'outils du ministère sur l'empreinte carbone (*Optimouv* par exemple). Une étude sera réalisée sur une compétition fédérale en 2024.

La Fédération sera accompagnée par l'association MATCH FOR GREEN sur ces questions environnementales mais aussi sur l'organisation des prochains championnats du Monde.

Ce sujet sera débattu au prochain comité directeur.

2. Mécénat (Xavier GRANDE)

- MÉCÉNAT = Soutien financier (Don d'une somme d'argent, bien, service) sans contrepartie directe ou indirecte pour le bénéficiaire (signature possible, contreparties limitées possibles – « disproportion marquée ») afin de soutenir une cause ou un projet d'intérêt général (articles 200 ou 238 bis du C.G.I.). Pas de définition légale mais seulement doctrinale

A NE PAS CONFONDRE AVEC LE PARRAINAGE (sponsor) qui est une prestation de services avec contrepartie en nature ou en espèces, une Intention commerciale (faire de la publicité).

La réduction d'impôt est variable, notamment en fonction de la personne à l'origine du don :

- pour les particuliers, elle sera de 66% de la valeur du don effectué dans la limite de 20% du revenu imposable ;

Le don de 100 euros réalisé par un particulier ne lui coûtera, en réalité que 44 euros puisque 66 euros sont pris en charge par le Trésor Public qui accorde une réduction d'impôt sur le revenu au donateur.

- pour les entreprises, les choses se compliquent. La réduction d'impôt sera de 60% ou 40% de la valeur du don.

Sont éligibles au mécénat, tous les organismes :

- d'intérêt général ;
- poursuivant des activités à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif.

- FONDS DOTATION :

Le fonds de dotation est un outil très souple, qui permet de maîtriser la gouvernance et permet facilement de s'engager et de mener une vraie politique tournée vers l'intérêt général.

Le fonds de dotation est une structure juridique créée en 2008 afin d'offrir aux mécènes et aux philanthropes un outil efficace pour développer et/ou appuyer des œuvres d'intérêt général en s'appuyant, à la fois :

- sur des fonds essentiellement d'origine privée ;
- un régime fiscal avantageux ;
- une garantie de pérennité de ses actions.

Ses caractéristiques essentielles sont la souplesse et la simplicité grâce à un mode de fonctionnement presque entièrement laissé à la discrétion du ou des fondateur(s).

Dotation : 15.000 € minimum en numéraire.

Décision : lancer les actions de mécénat dans un 1^{er} temps par le biais de la Fédération qui est une association éligible. On verra ensuite la nécessité de créer ou non un Fonds de Dotation.

Il sera demandé à notre conseil le détail des actions possibles financées dans ce cadre et s'il y a la possibilité de financer la construction du C.N.P.J.P.

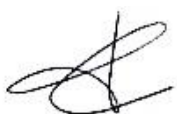
3. Rappel des dates

1^{er} et 2 mars : Conseil National et Comité Directeur
5 et/ou 6 avril : Comité Directeur en VISIO
7 et 8 juin : Comité Directeur
20 et 21 septembre : Conseil National et Comité Directeur
15 et 16 novembre : Comité Directeur
19, 20 et 21 décembre : Congrès fédéral à BELFORT.

(Fin de la réunion : samedi 27 janvier à 12h00)

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.

Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel LE BOT

